

**Direction des Jurys
de l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

enseignement.be/jurys
iurvs@cfwb.be

Jurys de la Communauté française
de l'enseignement secondaire ordinaire

Humanités professionnelles et techniques de qualification – 3^e degré

Consignes d'examen

Cycle	2022 – 2023/2
Titre	CESS TQ/P
Matière	Français

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière : français

Equivalent dans une grille horaire : 4 heures/semaine

●●● Programme

Selon la réglementation, les questions de l'examen porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur la *page* suivante :

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes>.

Numéro du programme : **464/2015/240**

(<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/464-2015-240.pdf>)

Nom du programme :

Programme d'études du cours de français

Enseignement secondaire ordinaire

Humanités professionnelles et techniques

Deuxième et troisième degrés

Référentiel :

Compétences terminales et savoirs requis en Français – Humanités professionnelles et techniques

Publié au Moniteur belge le 17 avril 2014

<http://www.enseignement.be/index.php?page=25189&navi=296>

Les référentiels suivants déterminent les compétences et les savoirs de la formation commune aux 2e et 3e degrés et en 7e année professionnelle et technique de qualification:

-  [Compétences terminales et savoirs communs - humanités professionnelles et techniques - formation scientifique](#) (en vigueur le 1er septembre 2016 en 3e et 5e années, le 1er septembre 2017 en 4e et 6e, et le 1er septembre 2018 en 7e année)
- ➔ ○  [Compétences terminales et savoirs communs - humanités professionnelles et techniques - français](#) (en vigueur le 1er septembre 2016 en 3e et 5e années, le 1er septembre 2017 en 4e et 6e, et le 1er septembre 2018 en 7e année)

●●● Titre visé et type d'enseignement

Le Certificat d'enseignement secondaire supérieur pour l'enseignement secondaire technique de qualification, artistique de qualification et professionnel (CESS TQ/P).

Tout·e candidat·e à l'examen de français du CESS TQ/P est censé·e avoir pris connaissance des consignes d'examen qui suivent.

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

II. Organisation de l'examen de français

●●● Modalités de passation

Type d'examen	1 partie ÉCRITE + 1 partie ORALE
Durée de l'examen	Partie ÉCRITE : 3 heures Partie ORALE : +/- 30 minutes

Les candidats ne seront convoqués à la partie orale que s'ils ont préalablement présenté la partie écrite.

Les candidats ne seront interrogés à la partie orale que s'ils sont en possession des 3 œuvres dont il est question dans les modalités présentées ci-après, dans la partie « 2. Épreuve orale » (p. 9 et suivantes).

●●● Aménagements raisonnables

Les candidats à besoins spécifiques doivent informer le Jury dans les délais impartis, en fournissant les attestations (récentes) nécessaires. Les aménagements demandés seront soumis à analyse.

●●● Matériel

	Partie écrite	Partie orale
Obligatoire	Matériel de base d'écriture.	Les trois livres retenus par le ou la candidate dans la liste.
Autorisé	Ouvrages de référence (format papier) : dictionnaire de poche, Bescherelle (conjugaison), correcteur orthographique.	
Refusé	Ouvrages de référence en version électronique. Grammaire.	Version numérique des œuvres retenues, analyses, notes et résumés divers.

Attention : il est nécessaire de faire la différence entre le matériel obligatoire et le matériel autorisé. Le matériel autorisé n'est pas indispensable pour la réussite de l'examen.

III. Consignes

Rappel préalable : ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles complètent le programme et précisent notamment les modalités d'évaluation.

Quelques précisions sur les termes utilisés :

L'expression « unité d'acquis d'apprentissage » (UAA) désigne « un ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage susceptible d'être évalué ».

L'expression « acquis d'apprentissage » désigne « ce qu'un candidat sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage ».

Le terme « compétence » désigne « l'aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches ».

1. Épreuve écrite

Les candidats répondront d'abord à un questionnaire sur base d'un portefeuille de documents sur un même thème. (UAA0, UAA1, UAA2 et UAA3).

La compétence d'écriture sera ensuite évaluée à partir de productions personnelles répondant à une intention de communication précise : informer ou convaincre, c'est-à-dire que les candidats seront invités à rédiger **soit une synthèse** de documents, **soit une argumentation** sur la thématique abordée par les textes.

Les candidats à l'épreuve doivent donc se préparer aux deux éventualités. Il n'y aura qu'une seule proposition de tâche d'écriture, les candidats ne pourront pas choisir.

Une grille d'évaluation précise, élaborée en fonction de la tâche demandée, sera remise aux candidats en même temps que la consigne.

La maîtrise de la langue écrite (orthographe, syntaxe et ponctuation, lexicque) sera évaluée.

1.1 Questionnaire

Sur base d'un portefeuille de documents sur un thème commun, les candidats répondront à une série de questions et devront justifier leur(s) réponse(s). Il pourra également leur être demandé de donner leur opinion sur un point abordé dans les documents.

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA0 Justifier, expliciter	Justifier une réponse scolaire.
UAA1 Rechercher l'information.	Naviguer dans un texte écrit imprimé et sélectionner les informations adéquates, lesquelles seront (re)copiées ou transcrites avec références, si celles-ci sont demandées.
UAA2 Réduire, résumer et synthétiser ² .	Rédiger pour informer autrui, une réponse synthétique.
UAA3 Défendre une opinion par écrit	Prendre position et étayer une position ou une demande.

² La réduction ou le résumé étant demandés au 2^e degré TQ/P, l'évaluation de l'UAA2 pour le 3^e degré se concentre sur la synthèse.

2.1 Synthèse à partir d'un portefeuille de textes OU argumentation

2.1.1 La synthèse

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA1 Rechercher l'information.	Naviguer dans un texte écrit imprimé et sélectionner les informations adéquates, lesquelles seront (re)copiées ou transcrites avec références, si celles-ci sont demandées.
UAA2 Réduire, résumer et synthétiser ³ .	Rédiger pour informer autrui, une réponse synthétique.

Une synthèse a pour but de sélectionner des informations dans plusieurs textes de manière à répondre à une ou des questions posées qui constitue(nt) le sujet.

Par exemple :

- Quels sont les bénéfices et les risques liés à l'usage de la politesse aujourd'hui ?
- En quoi les différentes conceptions du voyage présentées dans les documents s'opposent-elles et en quoi se rejoignent-elles ? »,
- Le recyclage, les achats de seconde main, le vintage... rencontrent aujourd'hui un large succès. Comment les documents du portefeuille expliquent-ils ce phénomène ? ⁴

La **synthèse** implique une **sélection** d'informations pertinentes parmi **plusieurs textes donnés**, une **reformulation** concise et structurée desdites informations et la **mise en relation** des informations sélectionnées. La synthèse n'est pas une succession de résumés.

À la manière des épreuves externes communes, les candidats seront invités :

- à montrer leur compréhension à la lecture de textes informatifs et/ou argumentatifs ;
- à répondre, de manière synthétique, à une question.

La manifestation de la compréhension des documents aura été vérifiée notamment par le biais du **questionnaire** (partie A — voir ci-dessus). Les candidats devront pouvoir naviguer dans le support qui leur sera soumis afin de trouver les informations demandées (UAA 1).

La synthèse demandée sera évaluée en fonction des critères fournis, à **titre indicatif**, dans le tableau ci-dessous.

³ La réduction ou le résumé étant demandés au 2^e degré TQ/P, l'évaluation de l'UAA2 pour le 3^e degré se concentre sur la synthèse.

⁴ Ces exemples sont issus de diverses épreuves externes du CESS TQ/P français consacrées à la synthèse de textes. Les annales des épreuves externes du CESS TQ/P français sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.enseignement.be/index.php?page=26846&navi=3460#2022>

Exemple de grille pour l'évaluation d'une synthèse :

Critères	Indicateurs	
Lisibilité		Ecriture lisible Mise en page
Pertinence (ce critère correspond à au moins 50% du total des points)	1. Sélection et reformulation	1.1 Sélection et présentation pertinente et suffisante des informations par rapport à la question posée (y compris l'attribution des propos à leur-s auteur-e-s) 1.2 Informations reformulées et fidèles par rapport aux textes sources 1.3 Reformulation concise 1.4 Enonciation distanciée
	2. Organisation des informations	2.1 Introduction présentant clairement le sujet de la synthèse ainsi que les intervenants 2.2 Mise en relation des informations sélectionnées 2.3 Organisation cohérente des éléments demandés 2.4 Conclusion récapitulant la réponse apportée à la question posée par le sujet
Intelligibilité	3. Cohésion interne du texte	3.1 Anaphores 3.2 Connecteurs et transitions 3.3 Segmentation du texte
Recevabilité	4. Recevabilité linguistique	4.1 Orthographe 4.2 Syntaxe et ponctuation 4.3 Clarté et précision du lexique
	5. Recevabilité sociale	5.1 Respect de la longueur imposée 5.2 Soins de la copie

2.1.2 L'argumentation : prendre position et étayer une opinion ou une demande

Cette compétence d'écriture sera évaluée à partir d'une production personnelle répondant à une intention de communication précise : convaincre et persuader.

Une grille d'évaluation élaborée en fonction de la tâche demandée sera remise aux candidats en même temps que la consigne.

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA3 Défendre une opinion par écrit.	Réagir et prendre position : – Réaction à une opinion : courrier des lecteurs, forum web, etc. – Réclamation / sollicitation : lettre de demande ou formulaire de réclamation.

Les candidats doivent être capables d'étayer par des arguments une opinion personnelle réagissant à une autre **ou** de formuler une demande dans une relation asymétrique⁵. Il leur sera donc demandé de développer un avis personnel argumenté en réaction à une opinion **ou** de rédiger une lettre ou un courriel de demande.

⁵ Une relation est dite asymétrique lorsqu'elle implique des protagonistes ayant des statuts différents. Par exemple : professeur-e / étudiant-e ; patron-ne / employé-e ; ...

Afin de rédiger au mieux leur argumentation, il est demandé aux candidats de maîtriser les aspects relatifs à la présentation, au contenu et à l'énonciation⁶ des types d'écrits suivants : la lettre ouverte, le courriel, la lettre, l'article de presse (billet d'humeur, chronique, éditorial...), le discours.

Le texte argumentatif demandé sera évalué en fonction des critères fournis, à **titre indicatif**, dans les tableaux des pages suivantes. Les critères d'évaluation peuvent varier selon l'exercice d'écriture demandé.

Exemple de grille pour l'évaluation d'un avis argumenté réagissant à l'opinion d'un tiers :

GENRE	APPRECIATION PERSONNELLE ÉCRITE ARGUMENTÉE	
Lisibilité		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Écriture lisible. ▪ Mise en page.
Recevabilité	Linguistique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Correction de l'orthographe et de la ponctuation. ▪ Correction de la syntaxe et du lexique.
	Sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Registre et ton adaptés (modalisateurs⁷ éventuels pour atténuer la demande). ▪ Courtoisie : respect du récepteur dans les arguments. ▪ Respect du format imposé : nombre de mots. ▪ Soins de la copie.
Intelligibilité	Organisation des contenus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation des informations selon une structure argumentative : <ul style="list-style-type: none"> – Introduction : rappel de la thématique en questionnement, contextualisation (auteur, cadre spatio-temporel) de l'opinion à laquelle on réagit ; – Éléments d'accord et de désaccord ; – Conclusion éventuelle invitant les lecteurs à réviser sa position ou à trancher en faveur de la position de l'auteur-e écrivain.
	Cohésion textuelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Segmentation des paragraphes. ▪ Connecteurs appropriés au rapport logique. ▪ Anaphores adéquates.
Pertinence	Adéquation à la thématique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fidélité à la reformulation des propos d'autrui. ▪ Positionnement adéquat du candidat par rapport à l'opinion à laquelle il réagit.
	Adéquation du texte à son intention	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de la contre-argumentation (argument / contre-argument / réfutation, concession). ▪ Cohérence argumentative : progression et non-contradiction. ▪ Énonciation marquée (présence du <i>JE</i>).

⁶ Énonciation : production individuelle d'un énoncé dans des circonstances précises. Il s'agit donc d'adapter les éléments de l'énoncé aux circonstances d'énonciation : à qui s'adresse-t-on ? dans quel but ? dans quelle situation ? Par exemple, on adaptera au destinataire la formule d'appel (Madame la présidente, Messieurs...) et de politesse de sa lettre.

⁷ Un modalisateur est un mot ou un groupe de mots qui traduit l'appréciation du locuteur sur son propre énoncé. Par exemple, dans la phrase « Je suis sûr qu'il est là aujourd'hui », le locuteur, par l'emploi de l'adjectif « sûr », insiste sur son degré de certitude quant à son propre énoncé. « Sûr » est donc un modalisateur.

Exemple de grille pour l'évaluation d'une lettre ou d'un courriel de demande :

GENRE	LETTRE / COURRIEL DE DEMANDE	
Lisibilité		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Écriture lisible. ▪ Mise en page.
Recevabilité	Linguistique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Correction de l'orthographe et de la ponctuation. ▪ Correction de la syntaxe et du lexique.
	Sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Énonciation en rapport avec la lettre/le courriel : composantes et spécificités du genre (formules d'adresse, de politesse, etc.) ▪ Registre et ton adaptés (modalisateurs éventuels pour atténuer la demande). ▪ Courtoisie : respect du récepteur dans les arguments.
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect du format imposé : nombre de mots. ▪ Soin de la copie.
Intelligibilité	Organisation des contenus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation des éléments : <ul style="list-style-type: none"> - caractéristiques de la lettre ; - introduction précisant et contextualisant la demande ; - argumentation étayant la demande.
	Cohésion textuelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Segmentation en paragraphes. ▪ Connecteurs appropriés au rapport logique. ▪ Anaphores adéquates.
Pertinence	<p>Adéquation à la thématique</p> <p>Adéquation du texte à son intention : convaincre le destinataire de répondre à la demande</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pertinence de la demande. ▪ Pertinence et développement des arguments. ▪ Cohérence argumentative : progression et non-contradiction.

2. Épreuve orale

Il est demandé aux candidats d'adapter leur comportement et leur tenue à la situation spécifique que constitue un examen oral.

Cette épreuve se compose de **deux parties** consacrées à la rencontre **d'œuvres littéraires**.

Chaque candidat·e préparera **trois œuvres** préalablement choisies dans la liste fournie dans la partie « Annexes » page 12. **Il est recommandé que chaque candidat·e choisisse les œuvres en fonction de critères personnels** car il ou elle pourra être interrogé·e sur les raisons de son choix dans le cadre de l'évaluation de l'UAA6 (relater et partager des expériences culturelles).

Cette liste n'est pas figée ; elle pourra être modifiée d'une session à l'autre. Les modifications qui seraient apportées à cette liste seront annoncées sur le site du jury dans des délais raisonnables.

REMARQUES IMPORTANTES CONCERNANT LES ŒUVRES CHOISIES :

1) Chaque candidat·e devra impérativement être en possession des trois ouvrages en version imprimée lors de l'épreuve. Les versions numériques ou audio ne sont pas admises. L'impossibilité de présenter les 3 ouvrages constitue un motif d'annulation de l'épreuve sans possibilité de report.

2) L'édition n'a pas d'importance du moment qu'elle présente le texte en version intégrale. Elle peut contenir (ou pas) un dossier pédagogique, des informations complémentaires sur l'œuvre, etc.

3) Les ouvrages ne peuvent pas être annotés. Ils peuvent en revanche contenir des signets ou des éléments surlignés ou soulignés.

Voici les UAA concernées par l'épreuve orale :

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA0 Justifier, expliciter.	Justifier une réponse. Expliciter une procédure mise en œuvre pour réaliser une tâche.
UAA1 Rechercher l'information.	Naviguer dans un texte écrit imprimé et sélectionner les informations adéquates.
UAA2 Réduire, résumer et synthétiser.	Réduire un texte ou résumer un texte pour informer autrui.
UAA4 Exprimer oralement une opinion et négocier.	Défendre oralement une opinion et l'étayer.
UAA5 S'inscrire dans une œuvre culturelle	Amplifier une œuvre culturelle.
UAA6 Relater et partager des expériences culturelles.	Relater une rencontre avec une œuvre culturelle avec appréciation personnelle motivée.

Partie A : Parler pour convaincre

Au moment de l'épreuve, l'examineur ou l'examinatrice choisira un premier livre, dans la sélection des **trois livres** proposée par le ou la candidate (voir liste reprise dans la partie « Annexes » page 12).

Il lui sera demandé de s'exprimer oralement et spontanément pendant **1 minute 30 à 2 minutes 30**. L'intention de sa communication sera **d'inciter** à lire ou ne pas lire l'œuvre présentée, en fonction de son opinion à ce sujet (UAA2, UAA4 et UAA6).

Son exposé comportera deux parties parfaitement distinctes :

- a. INFORMER : un résumé apéritif qui présente l'intrigue et les thèmes.
- b. INCITER : un avis personnel argumenté qui invite à lire ou à ne pas lire l'œuvre.

Conseils :

Pour la partie informative, il est vivement recommandé de ne pas entamer une énumération stérile des personnages et de ne pas tout dévoiler de l'intrigue puisqu'il s'agit d'un résumé-apéritif.

Pour la partie incitative, les arguments choisis correspondront à des bases de jugement en rapport avec différents aspects du récit.

Voici, à titre indicatif, quelques éléments qui peuvent être abordés :

- l'histoire et ses différents aspects : le cadre spatio-temporel, les personnages, leur personnalité, les relations qu'ils entretiennent, l'intrigue et son déroulement, etc. ;
- le genre du récit ;
- la manière de raconter (choix du narrateur, respect ou perturbation de l'ordre chronologique, création et maintien du suspense, recours à des dialogues, à des descriptions, art de l'intrigue, effet des procédés narratifs utilisés, etc.) ;
- le thème général du récit, l'intérêt qu'il peut susciter, les informations qu'il donne, le rapprochement avec d'autres œuvres connues, la situation de l'œuvre dans l'histoire littéraire, éventuellement le message véhiculé par l'œuvre, etc. ;
- le jugement personnel (impressions, émotions ressenties à la lecture, le rapport avec les goûts et les valeurs du lecteur ou de la lectrice),
- etc.

Il est attendu des candidats d'autres arguments que la simple évocation de la longueur ou de la facilité de lecture de l'ouvrage.

Partie B : Présenter une œuvre intégrale

Au moment de l'épreuve, l'examineur ou l'examinatrice choisira un second livre dans la sélection des trois œuvres proposée par le ou la candidate.

Ce dernier ou cette dernière devra être capable de répondre aux questions des examinateurs relatives à :

- l'œuvre (intrigue, thèmes, personnages, auteur, ...) (UAA1 & UAA2) ;
- la compréhension de l'œuvre (UAA1 & UAA2) ;
- une appréciation personnelle motivée (UAA4 & UAA6) basée sur des critères personnels de choix des œuvres.
- l'appropriation par le ou la candidate de l'œuvre (UAA5) par l'amplification (imaginer une fin alternative ou prolonger l'histoire, combler une ellipse narrative ⁸...)

Le ou la candidat·e devra être capable de justifier ses éléments de réponse en exposant les raisons pour lesquelles il ou elle les juge valides ou en détaillant la méthode mise en place pour élaborer les éléments de réponse (UAA0).

IV. Évaluation

●●● Pondération

- **Épreuve écrite : 60 points au total.**

- Questions sur les textes : /20
- Synthèse ou argumentation : /80

Total sur 100 ramené sur 60.

(Cette répartition est susceptible de subir de légères variations lors de la prochaine épreuve).

- **Épreuve orale : 40 points au total.**

La grille d'évaluation de l'épreuve orale se trouve dans la partie « Annexes », aux pages 13 et 14.

L'examen de français (écrit + oral) est ramené sur une note finale de 20 points.

⁸ Une ellipse dans un récit correspond à un moment plus ou moins long qui n'est pas raconté par l'intrigue. Amplifier l'histoire dans ce cas consiste à imaginer les événements s'étant produits lors de l'ellipse sur base des éléments présents dans le roman.

V. Annexes

●●● Exemples d'examens

La Direction des Jurys de l'enseignement secondaire ne fournit aucun ancien examen. Les candidats pourront trouver dans les annales des épreuves externes du CESS TQ-P des exemples de tâches d'écriture semblables à celle qui leur sera proposée (synthèse **ou** argumentation). Voici le lien de la page proposant ces anciennes épreuves externes (choisir l'option « TQ ») : <http://www.enseignement.be/index.php?page=26846&navi=3460#2022>

●●● Liste des œuvres littéraires pour l'épreuve orale

Chaque candidat·e devra choisir trois œuvres dans la liste proposée ci-dessous.

Il est fortement conseillé de lire au moins deux fois chaque ouvrage : une première lecture sera consacrée à la découverte de l'œuvre et une deuxième (au minimum) à son analyse. Attention : les œuvres ayant fait l'objet d'une adaptation cinématographique doivent impérativement avoir été lues par le ou la candidat·e.

À retenir : toutes les bibliothèques ouvertes au public proposent des livres et des documents qui pourraient s'avérer d'une grande utilité pour les candidats dans la préparation de l'examen oral de français.

Liste en vigueur pour le cycle 2022-2023/2 :

- CHALANDON Sorj, *Le Jour d'avant*
- DALEMBERT Louis-Philippe, *Mur méditerranée*
- GARDE François, *Ce qu'il advint du sauvage blanc*
- GRÉMILLON Hélène, *Le confident*
- JABLONKA Ivan, *Laetitia ou la fin des hommes*
- JOB Armel, *Dans la gueule de la bête*
- LE CALLET Blandine, *La Ballade de Lila K.*
- LEMAITRE Pierre, *Trois jours et une vie*
- PIROTTE Emmanuelle, *Today we live*
- SLIMANI Leïla, *Chanson douce*
- VARGAS Fred, *Sans feu ni lieu*
- VIEL Tanguy, *Article 353 du code pénal*

●●● Grille d'évaluation pour l'épreuve orale (cette grille est susceptible d'être modifiée)

CESS TQ/P - ÉPREUVE ORALE : 1^{ère} partie

NOM et PRÉNOM du/de la CANDIDAT·E :

Auteur·e et titre retenu :

UAA2 : réduire, résumer, synthétiser ; **UAA4** : défendre oralement une opinion et l'étayer ; **UAA6** : relater une rencontre avec une œuvre culturelle.

Parler pour convaincre

ORALITÉ		
<p>Attitude communicative : savoir-être adapté aux circonstances. Langue (vocabulaire, grammaire). Fluidité verbale : prononciation, rythme, débit.</p>	<p><u>Commentaires</u></p>	
GESTION DU TEMPS		
<p>Longueur du temps de parole : minimum 1 minute 30, maximum 2 minutes 30. Gestion du temps de parole.</p>	<p><u>Commentaires</u></p>	
RÉSUMÉ ET ARGUMENTATION		
<p>Présentation correcte et pertinente de l'œuvre : intrigue, cadre spatio-temporel, personnages...</p> <p>Argumentation incitative : lire ou ne pas lire le livre retenu.</p>	<p><u>Commentaires</u></p>	
TOTAL :		<u>/10</u>

CESS TQ/P - ÉPREUVE ORALE : 2^e partie

Auteur·e et titre retenu :

Présenter une œuvre intégrale

UAA concernées	Critères	Indicateurs	Commentaires
<p>UAA0 : justifier une réponse et expliciter</p> <p>UAA1 : rechercher l'information</p> <p>UAA2 : réduire, résumer, synthétiser</p> <p>UAA4 : défendre oralement une opinion et l'étayer</p>	<p>Pertinence (au moins 50% des points)</p>	<p>Le / la candidat·e propose une présentation structurée riche en informations et fait montre d'une connaissance suffisante de l'œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Compréhension de l'intrigue (cadre spatio-temporel, personnages et relation entre ceux-ci, point de vue du narrateur, procédés narratifs, ordre chronologique, ...) ● Perception des enjeux et des thèmes (rapprochement éventuel avec d'autres œuvres, idéologie sous-jacente,...) ● Jugement personnel (impressions, émotions ressenties à la lecture, le rapport avec les goûts et les valeurs du lecteur/de la lectrice,...) ● Appropriation de l'œuvre par l'amplification (proposer une autre fin, combler une ellipse narrative,...) <p>Les réponses et explications sont correctes et pertinentes (UAA0)</p>	
<p>UAA5 : s'inscrire dans une œuvre culturelle</p> <p>UAA6 : relater une rencontre avec une œuvre culturelle</p>	<p>Recevabilité</p>	<p>Attitude communicative : (savoir-être adapté aux circonstances)</p> <p>Le discours est adapté à la situation et l'attitude est appropriée (UAA4) Les réponses sont amenées spontanément par le / la candidat·e (UAA4)</p> <p>Langue (vocabulaire, grammaire)</p> <p>Fluidité verbale (prononciation, rythme, débit)</p>	
TOTAL :			/30

TOTAL : /40

Récapitulatif

1. ÉPREUVE ÉCRITE :

Durée : 3 heures

Total des points : 60

A. Réponse à des questions vérifiant la compréhension (UAA 0, UAA 1, UAA2, UAA3) ;

B. Rédaction d'une synthèse (réponse synthétique à une question au départ d'un portefeuille de textes) (UAA 2)

OU

Rédaction d'un avis argumenté en réaction à une opinion OU rédaction d'une lettre de réclamation (UAA3).

Attention : il n'y a qu'une tâche d'écriture proposée, les candidats n'ont pas le choix.

2. ÉPREUVE ORALE :

Durée : environ 30 minutes

Total des points : 40

Matériel obligatoire : les trois œuvres choisies en version imprimée. La non-présentation partielle ou totale de ces œuvres constitue un motif d'annulation de l'épreuve orale sans possibilité de report.

Partie A : à partir d'une des œuvres (choisie par l'examineur dans la sélection des trois ouvrages), prendre la parole pour un exposé d'1 minute 30 à 2 minutes 30 dont l'intention est d'informer et d'inciter à lire ou à ne pas lire le livre (UAA 2, UAA 4 et UAA 6).

Partie B : à partir d'une seconde œuvre (également choisie par l'examineur dans la sélection des trois ouvrages), répondre à des questions et justifier ses réponses (UAA 0, UAA 1, UAA 2, UAA 4, UAA 5, UAA 6).

Bonne préparation !

●●● Dispense partielle

⚠ Les matières Français et Langue moderne I sont composées d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale. L'épreuve écrite représente 60% de la note globale de la matière et l'épreuve orale 40%. **À partir du cycle 2022-2023/1**, les candidats qui n'ont pas obtenu une note globale de 10/20 ou plus en **Français** et/ou en **Langue moderne I** pourront obtenir une **dispense partielle** dans la matière à condition :

– d'avoir participé à l'examen écrit et l'examen oral de la matière lors du même cycle ;

ET

– d'avoir obtenu minimum 30/60 à l'examen écrit de la matière ou d'avoir obtenu minimum 20/40 à l'examen oral de la matière.

→ Le candidat ayant réussi l'examen écrit ne devra plus présenter que l'examen oral pour réussir la matière.

→ Le candidat ayant réussi l'examen oral ne devra plus présenter que l'examen écrit pour réussir la matière.

La dispense partielle sera indiquée dans la colonne *Cycle dispense* de la notification officielle des résultats et du relevé de notes envoyé par courrier postal.

Elle sera indiquée de la manière suivante :

Exemple :

Matricule : 5420221094155

Français	Inscrit	8	22-23/1-DE-32/60
Langue moderne I - Anglais	Inscrit	9	22-23/1-DO-29/40
Formation scientifique	Dispensé	11	2021-2022/2
Formation sociale et économique	Inscrit	10	2022-2023/1
Bureautique	Inscrit	6	/
Techniques d'accueil, d'organisation et secrétariat	Inscrit	13	2022-2023/1
Techniques commerciales	Dispensé	10	2021-2022/2

Décision : Ajournement

➤ Français : 22-23/1-DE-32/60

22-23/1 = cycle auquel la dispense est obtenue.

DE = dispense de l'examen **écrit**.

32/60 = note obtenue à l'examen écrit.

En obtenant 8/20 comme note globale, le candidat n'a pas réussi la matière. Néanmoins, ayant obtenu 32/60 à l'examen écrit, la dispense de l'examen écrit est accordée. Au(x) prochain(s) cycle(s), le candidat *devra* obtenir au minimum 18/40 à l'examen oral pour réussir la matière (32/60 + 18/40 = 50/100).

➤ Langue moderne I - Anglais : 22-23/1-DO-29/40

22-23/1 = cycle auquel la dispense est obtenue.

DO = dispense de l'examen **oral**.

29/40 = note obtenue à l'examen oral.

En obtenant 9/20 comme note globale, le candidat n'a pas réussi la matière. Néanmoins, ayant obtenu 29/40 à l'examen oral, la dispense de l'examen oral est accordée. Au(x) prochain(s) cycle(s), le candidat *devra* obtenir au minimum 21/60 à l'examen écrit pour réussir la matière (29/40 + 21/60 = 50/100).